

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 4528

présenté par  
M. Sermier

-----

**ARTICLE 2**

Après la deuxième phrase de l'alinéa 3, insérer la phrase suivante :

« Elle s'appuie, notamment, sur des projets concrets tels que la végétalisation du bâti scolaire, composante essentielle de l'éducation au développement durable. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Pour inciter les plus jeunes à adopter des comportements vertueux en faveur de la nature et augmenter leur bien-être, la végétalisation des établissements scolaires serait un acte fort. Il s'agit d'offrir un support pratique aux enseignements théoriques.

Expérimentée aujourd'hui à Paris, Lyon et Grenoble, les projets qui visent à végétaliser le bâti se limitent aux cours d'écoles. L'extension de cette végétalisation des établissements scolaires à l'échelle nationale et pour l'ensemble du bâti scolaire (cours, toitures, murs) répondrait à un réel besoin d'éducation aux enjeux environnementaux. La prise en compte de la végétalisation du bâti présenterait un réel intérêt pédagogique pour combler le déficit de nature des jeunes et en particulier des citoyens. Diverses activités pédagogiques autour des cycles du vivant et de la nature (fruits, de saison, légumes etc.), de la faune et de la flore pourraient être créées.

Cette végétalisation présenterait d'autres bienfaits, en contribuant à la résilience des villes face au changement climatique. Les établissements scolaires sont souvent situés dans des zones densément urbanisées et, par conséquent, fortement minéralisées. Ces projets de végétalisation du bâti renforceraient la résilience urbaine et le confort thermique pour faire face aux effets d'îlots de chaleur. Elles offriraient pendant les épisodes caniculaires de nouveaux lieux à la population et aux élèves pour se rafraîchir.

L'Etat doit accompagner cette végétalisation des établissements scolaires pour sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de la nature et de la préservation de la biodiversité. L'éducation des jeunes au vert ne peut se faire derrière un écran et nécessite de replacer la nature au cœur des établissements scolaires.